

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations du
Bureau du Comité Syndical
Séance du 26 juin 2015**

DBS26-2015

Le 26 juin 2015, à 12 h 00, le Bureau du Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, salle du Bureau, sous la présidence de Madame Sonia DE LA PROVÔTE, Président.

En exercice : 42

Présents : 22

Votants : 26

Etaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :

M. Grégory BERKOVICZ, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Dominique GOUTTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU PAYS DE FALAISE »

M. Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE NACRE »

M. Franck JOUY

COMMUNAUTE DE COMMUNES "EVRECY ORNE ODON"

M. Henri GIRARD, M. Gérard LE BARRON

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »

Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE THUE ET MUE"

M. Loïc CAVELLECC, Mme Béatrice TURBATTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « DU CINGAL »

M. Jean-Claude BRETEAU

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DE CONDE ET DE LA DRUANCE"

M. Pascal ALLIZARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES "CABALOR"

M. Olivier PAZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ENTRE BOIS ET MARAIS"

M. Jean-Claude GARNIER

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN-LA-MER

M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES "CŒUR DE NACRE"

M. Thierry LEFORT (pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ), M. Patrick LERMINE (pouvoir à M. Franck JOUY)

COMMUNAUTE DE COMMUNES "EVRECY ORNE ODON"

M. Bernard ENAULT (pouvoir à M. Gérard LE BARRON)

**Adhésion de Caen
Normandie Métropole
à la Charte de
fonctionnement du
Catalogue régional
d'études « CIRCé »**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Bureau a été envoyée le :

13/05/2015

Transmise à la Préfecture le :

Etaient excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CAEN LA MER » :

M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, M. Thierry SAINT, M. Pascal SERARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PAYS DE FALAISE »

Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Eric MACE

COMMUNAUTE DE COMMUNES "SUISSE NORMANDE"

M. Michel BAR

COMMUNAUTE DE COMMUNES "DU CINGAL"

M. Bernard LEBLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES "VALLEE DE L'ORNE"

M. Hubert PICARD

Adhésion de Caen Normandie Métropole à la Charte de fonctionnement du Catalogue régional d'études « CIRCé »

Exposé :

Co-construit par le DREAL Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie, « CIRCé » le Catalogue Interactif Régional de Consultation des Études, à l'instar de GéoNormandie (plate-forme en ligne régionale de l'information géographique à laquelle adhère Caen Normandie Métropole), se veut un outil de centralisation de la connaissance des études couvrant le territoire bas-normand.

L'objet de cet outil est de référencer en un seul point l'existence des études concernant le territoire bas-normand, quel que soit la thématique visée. Celles-ci sont principalement diffusées par les deux coproducteurs de l'outil, mais aussi par le CESER, l'INSEE...L'Aucame a également adhéré à ce catalogue.

Pour Caen Normandie Métropole :

- opportunité de mieux faire connaître les études menées le Pôle Métropolitain, pour son compte par l'Aucame dans le cadre du Programme Partenarial ou par des prestataires externes.
- poursuivre la politique OpenData déjà engagée en participant à une meilleure connaissance du territoire, en évitant les risques de doubler des études existantes. Cela s'inscrit dans le même contexte que l'adhésion de Caen Normandie Métropole à la Coordination Régionale de l'Information Géographique – CRIGE.
- orienter les porteurs de projets ou les prestataires d'études auxquels fait appel le Pôle Métropolitain sur les études existantes.
- Pour être formellement membre de CIRCé, il faut remplir un formulaire d'adhésion à la charte de fonctionnement et désigner un correspondant technique.
- L'adhésion est gratuite.

Proposition:

Il est proposé d'autoriser Madame le Président de Caen Normandie Métropole à signer l'adhésion du Pôle Métropolitain à la charte de fonctionnement du catalogue régional d'études CIRCé.

Vote :

Le BUREAU après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Madame le Président de Caen Normandie Métropole à signer l'adhésion du Pôle Métropolitain à la charte de fonctionnement du catalogue régional d'études CIRCÉ.
- ANNEXE la charte de fonctionnement pré-citée à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme



Le Président

Sonia de la PROVÔTÉ



Charte de fonctionnement de CIRCÉ

1 - Préambule

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie et la Région de Basse-Normandie administrent et animent conjointement le catalogue régional des études, dénommé CIRCÉ, afin de mutualiser et de mettre à disposition auprès des services de l'État, de l'ensemble des acteurs territoriaux et du grand public, les études réalisées en région.

Une convention lie la DREAL et la Région et précise les conditions de mise en œuvre de CIRCÉ, élément participant au mouvement d'ouverture des données publiques (« Open Data »).

2 - Objectifs

Les objectifs de CIRCÉ sont :

- de participer à la mise en réseau des acteurs régionaux producteurs d'études
- d'améliorer les échanges, le partage et la diffusion des études, pour en faciliter l'appropriation conformément à la directive européenne PSI (Informations du Secteur Public) modifiée par la directive européenne 2013/371 du 26 juin 2013
- d'obtenir une meilleure connaissance du territoire bas-normand
- de réaliser des économies d'échelle et une optimisation de la dépense publique
- de faciliter la mise en place et le suivi des politiques publiques
- de pouvoir mieux communiquer sur la Basse-Normandie

3- Objet de la Charte

La présente charte a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement de CIRCÉ. Elle définit les droits et devoirs de chaque partenaire.

Le contenu de la charte pourra s'enrichir pour s'adapter aux évolutions liées au développement de CIRCÉ et notamment, en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Les modifications seront réalisées en concertation avec l'ensemble des partenaires.

4 - Périmètre de la Charte

Peuvent adhérer les autorités publiques définies comme suit :

- l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics
- les personnes chargées d'une mission de service public, dans le cadre de l'exercice de cette mission

5 - Principes généraux

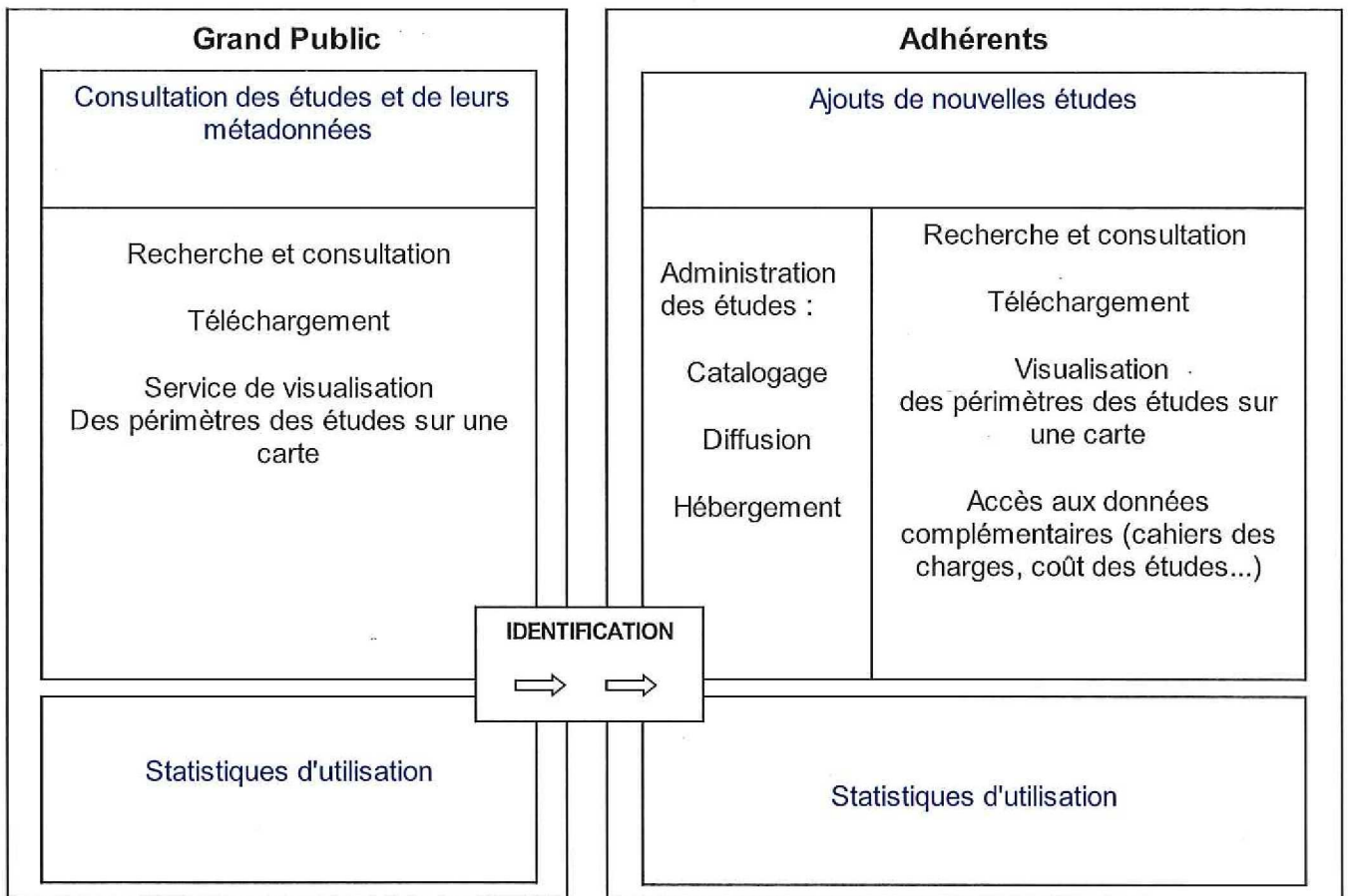
Le partenariat repose sur un ensemble de principes partagés :

- **Principes de partage et de mutualisation** : sont partagées, le plus largement possible, les études pour lesquelles les parties disposent des droits de diffusion et de propriété intellectuelle
- **Principe d'ouverture large aux partenaires de la sphère publique** : le dispositif est gratuit et la diffusion des études est la plus large et la plus simple possible
- **Principe de subsidiarité** : il consiste à ce qu'une action ne soit pas effectuée par un acteur à la place d'un autre identifié comme en ayant la responsabilité, l'obligation ou la paternité. La subsidiarité va de pair avec économie d'échelle et complémentarité
- **Principe de responsabilisation et de valorisation des partenaires** : chaque producteur d'études fixe les droits de diffusion des études qu'il produit. Il décrit les études le plus rigoureusement et le plus précisément possible via les champs de métadonnées prévus à cet effet (fiche descriptive associée à l'étude). Les partenaires bénéficient également à travers de CIRCÉ d'une large visibilité qui leur permet de valoriser leur structure dans le cadre de leurs actions
- **Principe d'évolutivité** : le dispositif doit conserver la possibilité de s'adapter aux évolutions réglementaires, techniques, fonctionnelles et organisationnelles qui peuvent advenir

6 - Structure de CIRCÉ

L'application CIRCÉ est accessible depuis n'importe quel site via un lien hypertexte.

CIRCÉ est hébergé sur la plate-forme de partage de l'information géographique GéoNormandie et bénéficie du contenu et des outils de cette dernière issus des progiciels libres RESPIRE/PRODIGE (données géographiques, catalogue de métadonnées issu de géosource, gestion des comptes d'accès...).



6.1 Accès grand public

CIRCÉ propose au **grand public** les services suivants :

- Recherche d'études selon plusieurs critères pouvant se combiner entre eux : mots-clés, thématique, situation géographique, producteur de l'étude...
- Consultation : visualisation des études en ligne
- Téléchargement d'études
- Statistiques sur la nature de l'utilisation du catalogue

6.2 Accès adhérents

CIRCÉ dispose d'une partie réservée aux **adhérents** (identifiés et disposant d'un compte) qui offre des informations complémentaires avec la possibilité d'administrer des études :

- Catalogage : permet de faire connaître à d'autres les études dont dispose un partenaire. Les champs d'information nécessaires à la description des études sont normés. Le thésaurus commun ainsi que les champs de métadonnées permettent de décrire les études selon ces normes
- Diffusion
- Stockage

7 - Organisation de la gouvernance de CIRCÉ

7.1 Un comité de pilotage composé de La DREAL et de la Région, membres fondateurs de CIRCÉ. Il anime et administre CIRCÉ selon les modalités définies dans la convention qui les lie.

7.2 Un réseau des adhérents composé des membres fondateurs et des adhérents. Il est réuni régulièrement par la DREAL et la Région afin d'échanger sur les études en cours, d'examiner les évolutions nécessaires de l'outil et d'étudier le plan de communication et de valorisation de CIRCÉ.

8 - Modalités du partenariat

8.1 Procédure d'adhésion à CIRCÉ

Elle s'effectue par un formulaire de demande d'adhésion adressé à la Région et à la DREAL par courrier. Une copie électronique est à envoyer à l'administrateur général (au format PDF) : contact@etudes-normandie.fr

L'adhésion à CIRCÉ est conditionnée au respect des termes de la charte de fonctionnement. En cas de doute sur le statut du partenaire, c'est le comité de pilotage qui valide l'adhésion.

Une liste publique des partenaires adhérant à la charte sera mise à disposition.

8.2 Désengagement d'un adhérent

L'adhérent souhaitant quitter CIRCÉ en informe par lettre recommandée avec accusé de réception la DREAL et la Région.

En cas de désengagement d'un adhérent, les études qu'il a éventuellement déposées seront retirées de la plate-forme.

8.3 Durée

La présente charte est conclue jusqu'à la date de fin de la convention DREAL - Région qui régit CIRCÉ.

Tout avenant est notifié aux partenaires.

8.4 Droit d'entrée

Aucune participation financière n'est demandée pour l'accès à CIRCÉ.

8.5 Litiges

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la charte soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation par un tiers choisi d'un commun accord, avant de porter éventuellement le différend devant le tribunal compétent.

9 - Responsabilités de l'adhérent (diffuseur d'études)

L'adhérent est l'administrateur des études qu'il diffuse et possède les droits correspondants (via les super-administrateurs de CIRCÉ, cf. rôles en annexe 2). Il doit garantir :

- qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle sur les études qu'il met en ligne
- qu'il dispose des droits de diffusion des études concernées et que les tiers peuvent les consulter et les télécharger
- qu'il fait son affaire personnelle de toute action relative à la propriété intellectuelle portant sur les études qui le concerne

Il documente les études selon les modalités définies dans le descriptif des champs de la base de métadonnées (annexe 3).

Il désigne un correspondant technique au sein de sa structure (cf. rôle du correspondant technique en annexe 2).



ANNEXE 1



Formulaire d'adhésion à la charte de fonctionnement du catalogue régional d'études (CIRCÉ)

À envoyer par courrier aux deux adresses suivantes:	
DREAL Basse-Normandie 10, Boulevard du Général Vanier CS 60040 14006 CAEN Cedex	Région de Basse-Normandie Service Études et Information Géographique Abbaye aux Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 CAEN Cedex 1
Nom de l'organisme	
Statut juridique	
Adresse	
Nom / Prénom du signataire	
Qualité du signataire	
Nom / Prénom du correspondant technique	
Fonction du correspondant technique	
Coordonnées du correspondant technique	Courriel :
	Téléphone :

Je certifie avoir pris connaissance et accepté les modalités décrites dans la charte d'utilisation de CIRCÉ.

Date :

Signature du partenaire :



À transmettre également par courriel en PDF à l'administrateur général :
contact@etudes-normandie.fr

ANNEXE 2

Rôle des correspondants techniques

Le correspondant technique s'engage à assurer :

- la représentation de sa structure au sein du réseau des adhérents
- la diffusion au sein de sa structure de la présente charte
- la rediffusion en interne des informations liées à CIRCÉ, par exemple les réflexions et travaux initiés par le réseau des adhérents
- la demande d'ouverture de droits pour le ou les administrateur(s) de CIRCÉ au sein de sa structure
- la validation des études proposées par sa structure ou un des services de sa structure
- l'implémentation de CIRCÉ avec les études, produites par ou pour le compte de sa structure, qui ont été préalablement validées
- la documentation des études (à travers l'interface de catalogage)
- le suivi et la mise à jour des études proposées par sa structure
- l'information des autres partenaires des nouvelles études ajoutées par sa structure

En cas de changement du correspondant technique, le partenaire communiquera le nom de son remplaçant aux super-administrateurs de CIRCÉ admin@circe.fr. Un seul correspondant technique est nommé par structure.

Chaque partenaire s'engage à faciliter la participation de son correspondant technique au réseau des adhérents et à anticiper sur sa mobilité.

Rôle des super-administrateurs

En tant que super-administrateurs de CIRCÉ, la DREAL et la Région de Basse-Normandie s'engagent à assurer :

- la coordination de l'animation du réseau des adhérents regroupant les correspondants techniques
- le recueil et le traitement des remarques des autres partenaires
- la gestion des codes d'accès des adhérents signataires de la présente charte

Envoyé en préfecture le 08/07/2015

Reçu en préfecture le 08/07/2015

Affiché le

